Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction mobilité, emplois,carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/SRH/SDMEC/2015-393** **23/04/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 15

Objet : Appel à candidatures : 21 postes dans le 2ème cercle.

Plusieurs postes sont offerts à la mobilité dite du "2ème cercle" ; les fiches correspondantes mentionnant les personnes à contacter sont jointes en annexe à la présente note.

Pour toute information complémentaire, il est possible de prendre contact auprès de Madame Isabelle FABREGUE (assistante à la sous-direction Mobilité, Emplois, Carrières) - téléphone : 01.49.55.53.65 - mail : isabelle.fabregue@agriculture.gouv.fr.

Agence pour le Développement de la Coopération Internationale dans les domaines de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (GIP ADECIA) :

1 poste de responsable de projet de coopération internationale dans le cadre d'un jumelage IPARD 2014-2020 (F/H) (catégorie A/A+) à SKOPJE (Macédoine).

1 poste de responsable de projet de coopération internationale (CRJ) dans le cadre d'un jumelage "conditionnalité des aides agricoles" (F/H) (catégorie A/A+) à ANKARA (Turquie).

Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) :

1 poste de chef(fe) du département autorisation de mise sur le marché (catégorie A+ ou agent contractuel) à FOUGERES (35).

Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques de Bordeaux-Aquitaine :

1 poste d'agent-comptable, chef des services financiers (F/H) à GRADIGNAN (33).

Institut National de Formation des personnels du Ministère de l'Agriculture (INFOMA) :

1 poste de secrétaire de la formation initiale (B ou C confirmé) à CORBAS (69).

Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes

Avis de recrutement de sept postes d'inspecteurs généraux en service extraordinaire (inspection générale des affaires sociales). Trois sont réservés à des hospitaliers (praticiens hospitaliers (praticiens hospitaliers et directeurs d'hôpitaux), recrutés au titre des points 4 et 6 de l'article 3 du décret n° 95-860 du 27 juillet 1995. L'accès aux quatre autres postes est ouvert aux fonctionnaires satisfaisant aux conditions de l'article 3 du décret n° 95-860 du 27 juillet 1995 : corps sorties de l'ENA et l'X. La date limite de réception des candidatures est fixée au 15 mai 2015.

Ministère des Finances et des Comptes publics/ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique :

Au titre de l'année 2015, un emploi d'inspecteur des finances de 1ère classe est ouvert au recrutement par la voie du tour extérieur, pour une prise de fonction le 1er janvier 2016 (Arrêté du 2 avril 2015 et avis de recrutement paru au JO le 15 avril 2015). La circulaire IGF du 15 avril 2015 précise les modalités du recrutement proposé. Le dossier de candidature est à retourner pour le 30 juin 2015 avant 18h00.

Office National des Forêts (ONF) :

1 poste de chef(fe) du service financier (catégorie A) à NANCY (54).

1 poste de chef(fe) du service des ressources humaines (catégorie A) à NANCY (54).

1 poste de responsable commercial territorial (F/H) (catégorie A) à BOIGNY-SUR-BRIONNE (45).

1 poste de directeur(rice) régional(e) de Corse (catégorie A) à AJACCIO (20).

1 poste de directeur(rice) d'agence de Lozère (catégorie A) à MENDE (48).

1 poste de directeur(rice) d'agence Poitou-Charentes (catégorie A) à POITIERS (86).

1 poste de directeur(rice) d'agence Vosges Ouest (catégorie A) à EPINAL (88).

Parc National du Mercantour :

1 poste de responsable de la cellule système d'information (SI) (catégorie A ou agent contractuel) (F/H) à NICE (06).

L'adjoint au sous-directeur mobilité, emplois, carrières

Signé : Patrice CHAZAL

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Expert long-terme International
Responsable de projet de coopération internationale en Macédoine à Skopje dans le cadre d'un jumelage IPARD 2014-2020 (F/H)

Début de mission estimée : Novembre 2015 ou Janvier 2016

<table>
<tr><td colspan="3">Catégorie A/A+</td></tr>
<tr><td colspan="2">Niveau de classement parcours professionnel : 3</td><td></td></tr>
<tr><td>Missions de la structure</td><td colspan="2">Un appel à proposition a été lancé auprès des États membres de l'Union européenne pour un projet de jumelage avec la Macédoine de 24 mois pour renforcer les autorités nationales(Autorité de gestion et Agence de paiement) dans l'élaboration et la mise en œuvre de politique de développement rural 2014-2020, financée par les fonds de pré-adhésion. Le projet de jumelage s'intitule : « Further strengthening of AFSARD and preparing the Agency for the programing period 2014-2020 ».
La France envisage de répondre à cet appel à candidatures. Elle doit notamment proposer un(e) chef de projet et un(e) Conseiller(ère) résident(e) de jumelage (CRJ).</td></tr>
<tr><td>OBJECTIFS DU POSTE</td><td colspan="2">Le but du projet sera de renforcer les capacités internes de l'autorité de gestion et de l'agence de paiement des aides de l'agriculture, et du développement rural (AFSSARD) et de l'accompagner durant la phase de pré-adhésion. Le projet veillera à répondre aux exigences européennes en termes de contrôles, d'efficacité et d'efficience des mesures, via l'ajustement des outils et logiciels existants pour gérer la nouvelle programmation de développement rural 2014-2020.
En résumé, le jumelage permettra d'accompagner :
- L'autorité de gestion pour la définition des programmes opérationnels du développement rural avec l'introduction de nouvelles mesures (Leader, conseil agricole) ;
- L'agence de paiement pour l'audit de son fonctionnement actuel et la préparation de son accréditation, pour la mise en œuvre d'IPARD sur la période 2014-2020.
Ce jumelage sera organisé autour de missions de conseil, des programmes de formation sur-mesure, des séminaires, formations et conférences, des rédactions de manuels de procédures et des visites d'études.</td></tr>
<tr><td>Descriptif des activités</td><td colspan="2">Le conseiller(ère) résident(e) de jumelage est un expert long-terme international ayant en charge la direction des opérations au quotidien.
Résidant à Skopje pour 21 mois (extension possible de 3 mois), il/elle sera responsable de la gestion globale et la coordination des activités du projet, en collaboration étroite avec le chef de projet et les experts macédoniens et français et européens :
- De programmer et organiser les interventions de l'équipe d'experts court-terme dans le pays ;
- De s'assurer que les éléments pertinents, composant l'acquis dans ce domaine sont rendus disponibles pour leur usage dans le cadre des activités du jumelage ;
- D'assister les experts courts termes en précisant leurs tâches au fur et à mesure du déroulement du jumelage et en s'assurant, avec le concours de son homologue macédonien, de la fourniture des éléments de contexte et des informations nécessaires à leurs missions ;
- De préparer et mettre en œuvre le déroulement technique et administratif des activités et de vérifier la compréhension en profondeur des problématiques et l'adéquation des résultats ;
- D'identifier, avec le concours de son homologue macédonien, les experts nationaux appropriés ;
- De rencontrer régulièrement le chef de projet macédonien ;
- De préparer les rapports intermédiaires d'avancement du projet.
Le CRJ exécutera sa mission et agira exclusivement dans l'intérêt de l'administration d'accueil du pays bénéficiaire et dans celui de l'Union Européenne.</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">En partenariat étroit avec les Services du Ministère en charge l'Agriculture et l'agence IPARD macédonienne et de la délégation de l'Union européenne, il/elle sera également amené/e à superviser le projet pour atteindre les objectifs du projet.</td></tr>
<tr><td>Compétences liées au poste</td><td><u>Savoirs :</u></td><td><u>Savoir-faire :</u></td></tr>
<tr><td></td><td>- Diplôme universitaire dans le domaine de l'Agriculture, de l'agronomie ou en économie ;
- Excellente maîtrise de l'anglais ;
- Forte aptitude à la coordination, à l'analyse, à la communication et travail en équipe multidisciplinaire.</td><td>Minimum 10 années d'expériences professionnelles
<u>Expériences demandées</u> :
- Gestion de projet/d'équipe dans le secteur du développement rural ;
- Fonctionnaire (ou assimilé) au sein d'une administration publique ;
- Préparation et la mise en œuvre des politiques nationales / stratégies / programmes communautaires dans le secteur de la PAC (1er ou 2ème pilier) ;
- Au moins 5 années d'expériences dans la mise en œuvre de dispositifs d'aides agricoles et de développement rural (1er et 2ème pilier de la PAC) ;
- Expérience de travail dans les États membres de l'UE ou de pré-adhésion ou des pays des Balkans souhaitée.</td></tr>
<tr><td>Modalités de candidature</td><td colspan="2">Les candidatures devront être transmises, accompagnées d'un CV en anglais (modèle Europass</td></tr>
</table>

	disponible sur le site http://europass.cedefop.europa.eu/), par voie électronique et sous couvert du chef de service. Elles sont à adresser au plus tard **au 07 mai 2015**, délai de rigueur, à Monique Tran, directeur du GIP ADECIA et Anne Gautier, chef du bureau des relations bilatérales à la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
Contacts	- Martin Deruaz, MAAF/SRI – Tél. : 01.49.55.57.59 (alexandre.bouchot@agriculture.gouv.fr Pierre Poussard, GIP ADECIA – Tél. : 01.49.55.81.79 (pierre.poussard@agriculture.gouv.fr)
Pour en savoir plus	http://ec.europa.eu/enlargement/tenders/twinning/index_en.htm http://www.adecia.org/notre-expertise/jumelages-institutionnels.html Projet complet téléchargeable à cette adresse : https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1429613840833&do=publi.detPUB&searchtype=QS&orderby=upd&orderbyad=Desc&nbPubliList=15&page=1&aoref=137072

adecia
Agence pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

Présentation des conseillers résidents de jumelage

Dans le cadre des appels à proposition de Jumelages de plus de 6 mois, la France doit proposer un/une Conseiller(ère) résident(e) de jumelage (CRJ).

Responsabilités
Le conseiller(ère) résident(e) de jumelage est un(e) expert(e) long-terme international ayant en charge la direction des opérations au quotidien.
Résidant dans le pays bénéficiaire pour une longue durée (de 12 à 24 mois), il/elle sera responsable de la gestion globale et la coordination des activités du projet, en collaboration étroite avec le chef de projet et les experts du pays bénéficiaires et français :

- préparer tous les documents liés au jumelage,
- coordonner et organiser les activités de formation et de visites d'étude,
- fournir des conseils techniques pour la gestion du personnel dans le cadre du développement du projet,
- faciliter la coordination entre les ministères et les institutions impliquées,
- organiser des réunions avec les acteurs et parties prenantes du projet,
- fournir un appui aux experts court-terme pour la bonne organisation des formations.

Le départ et le retour de l'agent en mission long-terme peuvent être facilement anticipés :

- une période de latence de 6 à 12 mois, entre le dépôt d'une offre et le départ en mission,
- la durée d'un jumelage est fixée dès le début, et peut être allongée d'une durée de 3 mois maximum.

Rémunération
Le CRJ continuera à percevoir son salaire normal (dont les primes, supplément familial…) dans son État membre d'origine tout au long de sa mission.

Pour le compte du MAAF, le GIP Adecia perçoit une somme équivalente à celle qu'il aurait perçue s'il avait continué à travailler dans son administration d'origine (et non à l'étranger), y compris les charges sociales et patronales assimilées, plus une prime de 6 % du montant total pour couvrir les frais supplémentaires d'un remplaçant.

En plus de son salaire normal, le CRJ recevra une allocation de subsistance au taux fixé par la Commission pour toute la durée de sa mission. (pour la Macédoine : 85.5 euros / jour, sur toute la durée du projet).

Les frais suivants lui seront également remboursés (sur présentation d'un justificatif du paiement) en fonction d'un barème applicable à tous les EM:

- loyers pour logement:
- frais de scolarité si le CRJ est accompagné de ses enfants;
- frais de voyage au début et à la fin de sa mission;
- frais de déménagement (pour le contenu complet de son ménage s'il est accompagné de sa famille ou pour une partie de ses effets personnels, s'il déménage seul);
- indemnité mensuelle pour voyage aller-retour dans l'EM à partir du second mois de sa mission, si aucun frais lié aux membres de la famille n'est facturé au projet;
- assurance maladie et accident.

Spécificités des agents à la retraite
Des experts récemment mis à la retraite (moins de deux ans avant le lancement du projet) peuvent être réengagés en qualité d'agents publics temporaires soit par une administration, soit par un organisme mandaté. À l'instar des fonctionnaires non statutaires, ils doivent être liés contractuellement à l'organisme responsable du projet de jumelage. Le remboursement du salaire des experts récemment mis à la retraite s'effectuera selon les mêmes principes que ceux qui ont été énoncés plus haut pour les agents publics temporaires.
Si la législation nationale prévoit la déduction du montant de la retraite du traitement du fonctionnaire du secteur public, le projet ne remboursera que les dépenses salariales réelles du contractant.

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Expert long-terme International
Responsable de projet de coopération internationale (CRJ) en Turquie à Ankara
dans le cadre d'un jumelage « Conditionnalité des aides agricoles»

Début de mission estimée : Entre Novembre 2015 et Janvier 2016

<table>
<tr><td colspan="3">Catégorie A / A+</td></tr>
<tr><td colspan="3">Niveau de classement parcours professionnel : 3</td></tr>
<tr><td>Missions de la structure</td><td colspan="2">Un appel à proposition a été lancé auprès des États membres de l'Union européenne pour un projet de jumelage avec la Turquie de 12 mois, intitulé « Harmonization of Cross Compliance rules». La France envisage de répondre à cet appel et doit notamment proposer un(e) chef de projet et un(e) Conseiller(ère) résident(e) de jumelage (CRJ) qui fait l'objet du présent appel à candidature.</td></tr>
<tr><td>Objectifs du poste</td><td colspan="2">L'objectif du jumelage est d'accompagner la Turquie pour l'application future de la politique agricole commune de l'UE sur les aspects liés à la conditionnalité des aides.
Le projet doit permettre d'établir la politique qui conditionnera l'obtention d'aides agricoles par les producteurs turcs au respect d'exigences réglementaires concernant la santé publique, les critères sanitaires et phytosanitaires, le bien-être animal ainsi que la protection de l'environnement. Il s'agira d'élaborer en Turquie des normes pertinentes compatible avec la législation de l'UE, de sensibiliser les agriculteurs à ces questions et de définir le procédures pour contrôler la conformité des pratiques agricoles aux normes établies avant octroi des aides.</td></tr>
<tr><td>Descriptif des activités</td><td colspan="2">Le conseiller(ère) résident(e) de jumelage (CRJ) est un fonctionnaire de conception et d'encadrement supérieur, jouissant d'une bonne expérience de la coopération de l'UE, de préférence en matière de jumelage et/ou avec les pays du sud de la Méditerranée, et sera basé à temps complet en Turquie pendant toute la durée du projet, soit 12 mois (extension possible de 3 mois). Durant cette période, le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont affectées.
Ses missions consistent notamment à :
- La coordination des différentes interventions des experts lors de leurs visites techniques et au moment du déroulement des actions ;
- La mise en place des comités, commissions et groupes de travail nécessaires au bon déroulement du projet ;
- L'organisation des ateliers de travail, de formation et de restitution ainsi que des visites d'étude ;
- La coordination du pilotage du projet et l'élaboration des rapports de suivi intermédiaires ;
- Le suivi des activités réalisées par les experts courts termes et la coordination de l'élaboration des documents et rapports techniques requis ;
- La préparation et la mise en œuvre des actions d'information et de communication sur le projet et ses réalisations.
La langue de travail sera l'anglais.</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">En partenariat étroit avec les services du Ministère en charge de l'Agriculture turc (MoFAL) et les autres ministères concernés, l'autorité contractante turc (CFSU) et de la délégation de l'Union européenne, il/elle sera également amené/e à superviser le projet pour atteindre les objectifs du projet.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs :</td><td>Savoir-faire :</td></tr>
<tr><td>- Diplôme universitaire dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement ou en économie ;
- Il doit occuper des postes à responsabilité dans une structure administrative ou parapublique d'un Etat Membre en charge de cette mission ;
- Capacités professionnelles lui permettant de gérer et coordonner un projet d'accompagnement et d'échanges institutionnels ;
- Aptitudes pour la négociation et l'animation de groupes de travail (équipe d'expert, cadres) ;
- Pleine maîtrise de la langue anglaise parlée et écrite ;
- Bonne maîtrise des outils informatiques usuels (logiciels de traitement de texte et de présentation, tableurs) ;
- Bonnes capacités relationnelles et de communication.</td><td>- Un minimum de 10 ans d'expérience professionnelle ;
- Au moins 3 années d'expériences dans la mise en œuvre de la conditionnalité au sein du 1er ou du 2ème pilier de la PAC ;
- Expérience pertinente dans les systèmes de gestion IACS / LPIS (RPG) ;
- Ayant une expérience dans les programmes d'adhésion ou d'association et/ou dans les programmes euro-méditerranéens ;
- Une expérience en matière de formation de stagiaires et formation de formateurs sera la bienvenue.</td></tr>
<tr><td>Modalités de candidature</td><td colspan="2">Les candidatures devront être transmises, accompagnées d'un CV en anglais (modèle Europass disponible sur le site http://europass.cedefop.europa.eu/), par voie électronique et sous couvert du chef de service. Elles sont à adresser au plus tard le 12 mai 2015, délai de rigueur, à Monique Tran, Directrice du GIP ADECIA et Anne Gautier, Chef du bureau des relations bilatérales au MAAF / SRI.</td></tr>
</table>

Contacts	Alexandre Bouchot, MAAF/SRI (alexandre.bouchot@agriculture.gouv.fr; 01 49 55 48 73) Rémi Proust, GIP ADECIA (remi.proust@agriculture.gouv.fr; 01 49 55 44 33)
Pour en savoir plus	http://ec.europa.eu/enlargement/tenders/twinning/index_en.htm http://www.adecia.org/notre-expertise/jumelages-institutionnels.html https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1429687958777&do=publi.detPUB&searchtype=QS&orderby=upd&orderbyad=Desc&nbPubliList=15&page=3&aoref=137046

Présentation du rôle des Conseillers résidents de jumelage

Dans le cadre des appels à proposition de Jumelages de plus de 6 mois, la France doit proposer un/une Conseiller(ère) résident(e) de jumelage (CRJ).

Responsabilités
Le conseiller(ère) résident(e) de jumelage est un(e) expert(e) long-terme international ayant en charge la direction des opérations au quotidien.
Résidant dans le pays bénéficiaire pour une longue durée (de 12 à 36 mois), il/elle sera responsable de la gestion globale et la coordination des activités du projet, en collaboration étroite avec le chef de projet et les experts du pays bénéficiaires et français :

- préparer tous les documents liés au jumelage,
- coordonner et organiser les activités de formation et de visites d'étude,
- fournir des conseils techniques pour la gestion du personnel dans le cadre du développement du projet,
- faciliter la coordination entre les ministères et les institutions impliquées,
- organiser des réunions avec les acteurs et parties prenantes du projet,
- fournir un appui aux experts court-terme pour la bonne organisation des formations.

Le départ et le retour de l'agent en mission long-terme peuvent être facilement anticipés :

- une période de latence de 6 à 12 mois, entre le dépôt d'une offre et le départ en mission,
- la durée d'un jumelage est fixée dès le début, et peut être allongée d'une durée de 3 mois maximum.

Rémunération
Le CRJ continuera à percevoir son salaire normal (dont les primes, supplément familial…) dans son État membre d'origine tout au long de sa mission.

Pour le compte du MAAF, le GIP Adecia perçoit une somme équivalente à celle qu'il aurait perçue s'il avait continué à travailler dans son administration d'origine (et non à l'étranger), y compris les charges sociales et patronales assimilées, plus une prime de 6 % du montant total pour couvrir les frais supplémentaires d'un remplaçant.

En plus de son salaire normal, le CRJ recevra une allocation de subsistance égale à une demi-indemnité journalière selon le taux fixé par la Commission pour toute la durée de sa mission. (pour la Turquie : 87,50 euros / jour, sur toute la durée du projet).

Les frais suivants lui seront également remboursés (sur présentation d'un justificatif du paiement) en fonction d'un barème applicable à tous les EM:

- loyers pour logement:
- frais de scolarité si le CRJ est accompagné de ses enfants;
- frais de voyage au début et à la fin de sa mission;
- frais de déménagement (pour le contenu complet de son ménage s'il est accompagné de sa famille ou pour une partie de ses effets personnels, s'il déménage seul);
- indemnité mensuelle pour voyage aller-retour dans l'EM à partir du second mois de sa mission, si aucun frais lié aux membres de la famille n'est facturé au projet;
- assurance maladie et accident.

Spécificités des agents à la retraite

Des experts récemment mis à la retraite (moins de deux ans avant le lancement du projet) peuvent être réengagés en qualité d'agents publics temporaires soit par une administration, soit par un organisme mandaté. À l'instar des fonctionnaires non statutaires, ils doivent être liés contractuellement à l'organisme responsable du projet de jumelage. Le remboursement du salaire des experts récemment mis à la retraite s'effectuera selon les mêmes principes que ceux qui ont été énoncés plus haut pour les agents publics temporaires.

Si la législation nationale prévoit la déduction du montant de la retraite du traitement du fonctionnaire du secteur public, le projet ne remboursera que les dépenses salariales réelles du contractant.

Date : 21/04/2015

Poste à pourvoir	**Chef du département Autorisation de Mise sur le Marché (H/F)**
Catégorie d'emploi	**Agent contractuel de catégorie 1 ou agent titulaire de catégorie A+**
Type de contrat	**Contrat de droit public à durée indéterminée, détachement, affectation**
Localisation	**Fougères (35)**
Prise de fonction	**Septembre 2015**
Rémunération	***selon l'expérience et le niveau de formation par référence aux grilles indiciaires des agences sanitaires, en application du décret n° 2003-224 du 7 mars 2003, ou selon statut particulier si fonctionnaire.***

L'AGENCE ET L'ENTITÉ D'AFFECTATION

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) est un établissement public administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Agriculture, de la Consommation, de l'Environnement, de la Santé et du Travail. Elle intervient dans les domaines du travail, de l'environnement, de l'alimentation, de la santé et du bien-être des animaux, de la santé des végétaux avec un objectif prioritaire : contribuer à assurer la sécurité des travailleurs et des consommateurs. Pour élaborer des recommandations de santé publique, l'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante, pluridisciplinaire, collective et contradictoire. Elle s'appuie sur un réseau de 11 laboratoires de référence et de recherche sur 18 sites. Ils ont des missions d'expertise, de surveillance épidémiologique, d'alerte et de conseil scientifique et technique. Ils assurent, ainsi, un rôle essentiel dans la qualification des dangers par la collecte des données issues des réseaux de laboratoires agréés.

L'Anses en chiffres

- 1350 agents
- 800 experts extérieurs mobilisés
- 130 millions d'euros au budget annuel
- 8000 avis émis depuis 1999
- 80 mandats de référence nationale
- 250 publications scientifiques par an
- 100 doctorants et post-docs

Pour en savoir plus : www.anses.fr

Entité recruteuse

Agence Nationale du Médicament Vétérinaire - Le département Autorisation de Mise sur le Marché

L'Agence Nationale du Médicament vétérinaire (ANMV) assure la gestion des décisions relatives au médicament vétérinaire notamment la délivrance des autorisations administratives relatives au médicament vétérinaire, la surveillance des effets indésirables des médicaments et le contrôle des établissements pharmaceutiques ainsi que du marché des médicaments vétérinaires.

Missions / contexte

Le département Autorisation de Mise sur le Marché assure :

- l'expertise des dossiers de demandes et de modification d'autorisations de mise sur le marché ;
- dans le cadre d'une procédure centralisée l'expertise des dossiers de limites maximales de résidus des substances entrant dans la composition de médicaments destinés aux espèces productrices de denrées alimentaires ;
- l'instruction des déclarations d'essais cliniques ;
- l'expertise des demandes d'autorisation temporaire d'utilisation ;
- l'instruction des demandes d'autorisation d'importation ;

- l'instruction des enregistrements des médicaments homéopathiques.

Le département Autorisation de Mise sur le Marché comprend :

- l'unité Enregistrement, assurant notamment l'étude de la recevabilité des dossiers, la préparation et le suivi des décisions relevant du département ;
- l'unité Évaluation des médicaments vétérinaires chimiques, chargée notamment de l'évaluation des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché des médicaments chimiques et à base de substances d'origine végétale, d'enregistrement des médicaments homéopathiques et de limites maximales de résidus ;
- l'unité Évaluation des médicaments vétérinaires immunologiques, chargée notamment de l'évaluation des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché des médicaments immunologiques.

DESCRIPTION DU POSTE

Missions

Le chef de département « Autorisation de Mise sur le Marché » est responsable, sous l'autorité du directeur de l'ANMV, de la mise en œuvre de la politique administrative, scientifique et technique de l'ANMV au niveau de son département. Il s'appuie pour cela sur une équipe de 37 personnes. Il est l'interlocuteur privilégié dans le cadre de ses missions des principaux acteurs extérieurs de l'Anses (ministères de tutelle, parties prenantes, communauté scientifique, …).

Activités

Avec le concours des chefs d'unités du département et en lien avec les autres entités de l'ANMV :

- Proposition de définition des objectifs du département notamment la politique stratégique en matière de positionnement européen pour validation par le directeur de l'ANMV ;
- Développement des réseaux internes et externes de l'agence en :
  - recherchant les synergies entre les champs de compétences de l'agence,
  - Participant à l'enracinement de l'agence dans le contexte international,
- Animation du département et coordination de l'ensemble des activités en veillant à leur cohérence :

  - avec la prise en compte du cadre juridique et de l'évolution scientifique, technique des décisions relevant de son domaine d'activité
  - avec la politique nationale, européenne et internationale de l'ANMV ;
- Définition des responsabilités au sein du département et répartition des ressources humaines et matérielles en accord avec le directeur de l'ANMV Responsable de la mise en œuvre de la politique de management de la qualité du département (certification ISO 9001 – NFX 50-110)

Conditions particulières

- Le titulaire de ce poste est soumis à une Déclaration publique d'intérêts*.
- Des déplacements à l'étranger sont à envisager dans le cadre des représentations officielles de l'ANMV.

* *Cette démarche s'inscrit dans le cadre des règles de déontologies de l'Anses. Elles garantissent le respect des obligations notamment d'indépendance et de réserve de ses agents.*

PROFIL RECHERCHÉ

Diplômes requis : Docteur Vétérinaire ou Docteur en Pharmacie ou Bac +5

Expériences similaires

Une expérience en management d'équipe est nécessaire

Une expérience dans la gestion des médicaments ou de produits réglementés (phytopharmaceutiques, biocides…) est recommandée ;

Une expérience dans le fonctionnement des instances européennes est nécessaire ;

Compétences

- Connaissance de l'environnement institutionnel national, européen et international, des acteurs de la filière du médicament vétérinaire
- Connaissance du droit administratif du secteur du médicament vétérinaire;
- Aptitude à prendre des décisions ;
- Capacité d'organisation, d'anticipation et de gestion des priorités ;
- Capacité d'analyse, d'évaluation et de synthèse ;
- Maîtrise des techniques de management d'équipe et de gestion de projets,
- Fortes aptitudes à la communication orale et écrite,
- Force de proposition et d'innovation,
- Maitrise de l'anglais.

POUR POSTULER

Date limite de réponse : 15 mai 2015

Renseignements sur le poste : Mme Paule CARNAT GAUTIER au 02 99 94 66 64

M. Jean-Pierre ORAND au 02 99 94 78 71

Adresser les candidatures par courriel (lettre de motivation + cv) en indiquant la référence 2015-049 à : recrutement@anses.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Bordeaux Sciences Agro
1 cours du Général de Gaulle
33170 GRADIGNAN

Agent-comptable, chef des services financiers (F/H)

Environnement professionnel	L'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux (Bordeaux Sciences Agro) est le seul établissement d'enseignement supérieur agricole de la région Aquitaine. Il dispose du statut juridique d'établissement public administratif mais ne dispose pas des responsabilités et compétences élargies. Elle est située sur un campus de 13 ha sur la commune de Gradignan dans l'agglomération Bordelaise. Son budget est aujourd'hui de 8 millions d'euros en croissance continue depuis 10 ans. Outre les activités inhérentes à un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, Bordeaux Sciences Agro intègre la gestion de 330 logement en résidences universitaires (1 million d'euros de chiffres d'affaires), du Château Luchey-Halde cru classé en Pessac-Léognan (1 million d'euros de CA) et d'une unité de développement informatique (800K€ CA). La masse salariale gérée sur le budget de l'école était en 2014 de 2,8M€.
Objectifs du poste	L'emploi d'agent-comptable-chef du service financier de Bordeaux Sciences Agro confie au titulaire du poste *(conformément à la circulaire du 8 avril 2002 fixant les conditions dans lesquelles les agents comptables peuvent se voir confier des tâches relevant de la compétence des ordonnateurs)* une double mission puisqu'en tant qu'agent comptable il exerce les fonctions essentielles du comptable public de l'établissement (suivi comptabilité générale, contrôle des dépenses, encaissement des recettes et production du compte financier). Et, dans le cadre d'une convention préalablement établie, l'agent comptable est aussi le chef des services financiers de l'école. De ce fait, il participe avec la Direction à la définition de la politique budgétaire de l'établissement dont il met les orientations en œuvre au travers du pilotage du service financier.
Description des missions à exercer et des tâches à exécuter	**<u>Agent comptable</u> :** - Tenue de la comptabilité sous ses différents aspects : exploitation/ trésorerie/analytique ; - Responsable du recouvrement des recettes, du paiement des dépenses, du maniement des fonds, de la conservation des pièces justificatives ; - Elaboration et mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier ; - Production du compte financier. **<u>Chef du service financier</u> :** - Elaborer, exécuter et évaluer la stratégie budgétaire et financière de l'établissement ; - Préparation du budget initial et budget rectificatif, suivre et contrôler son exécution en intégrant les évolutions réglementaires (décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ; En lien avec le Secrétaire général, mettre en œuvre le passage au GBCP et la comptabilité analytique des coûts normée. Gestion des contrats, conventions et marchés publics, Gestion des immobilisations et de l'inventaire physique des biens immobiliers et mobiliers, Conseiller la Direction et les structures de formation, recherche et transfert en matière financière et comptable, Liquidations de la paie des agents contractuels et vacataires de l'établissement, Organiser, encadrer les activités et opérations des équipes en charge des opérations budgétaires et comptables. (6 ETPT) Répondre aux demandes et enquêtes des tutelles en matière financière et

	comptable, Outiller le dialogue avec le contrôleur budgétaire régional de la DRFIP. *Contraintes et difficultés :* Respect de l'obligation de qualité comptable, complexité de l'organisation fonctionnelle entre les deux missions principales. *Intérêt du poste :* Caractère spécifique du poste, polyvalence des missions, participation au pilotage et à la stratégie de l'établissement. *Relations internes :* avec l'ensemble des services de l'établissement et des structures (château Luchey-Halde, Unité de développement informatique, formation continue, contrôle de gestion). *Relations externes :* Partenaires académiques, Prestataires de services, fournisseurs, partenaires commerciaux.
COMPETENCES LIEES AU POSTE	**Savoirs généraux, théoriques ou disciplinaires :** - Connaissance approfondie des techniques et des règles de la comptabilité générale et/ou budgétaire ainsi que les procédures budgétaires et comptables de la comptabilité de l'Etat (M9) ; - Connaissance approfondie du code des marchés publics ; - Connaissance approfondie en droit public. **Savoirs sur l'environnement professionnel :** - Les réglementations financières, comptables et fiscales applicables aux établissements d'enseignement supérieur ; - L'organisation, le fonctionnement et les circuits de décision de l'organisme et de la recherche publique. **Savoir-faire opérationnels :** - Maîtriser les techniques de management d'une équipe ; - Maîtriser les processus d'élaboration et de suivi budgétaires ; - Conduire des négociations.
CONTACTS	Frédéric BOUSQUET, Secrétaire Général - Tel : 05.57.35.07.07 – 06.24.43.02.60 m@il: frederic.bousquet@agro-bordeaux.fr

<table>
<tr><td colspan="3">Ministère de l'Agriculture, de l’Agroalimentaire et de la Forêt
Institut National de Formation des personnels du Ministère de l’Agriculture (INFOMA)
16, rue du Vercors
69960 CORBAS

Secrétaire de la formation initiale (F/H)</td></tr>
<tr><td colspan="3">Catégorie : B ou C confirmé</td></tr>
<tr><td colspan="2">Cotation parcours professionnel poste catégorie A : sans objet</td><td>Cotation part fonction PFR : SA : 3,5</td></tr>
<tr><td colspan="3">Poste susceptible d’être vacant</td></tr>
<tr><td>Présentation de l’environnement professionnel</td><td colspan="2">L'INFOMA assure la formation professionnelle initiale des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture et la formation continue des fonctionnaires des corps techniques de ce ministère. L'INFOMA est certifié ISO 9001 pour ces deux types de formation.</td></tr>
<tr><td>Objectifs du poste</td><td colspan="2">Gestion administrative de la formation initiale des techniciens dans la spécialité technique et économie agricoles.</td></tr>
<tr><td>Description des missions à exercer ou des taches à exécuter</td><td colspan="2">Secrétariat de la formation initiale :
Dans le cadre des activités du service et dans le respect des procédures qualité ISO 9001 :
- Accueil physique et téléphonique du service ;
- Rédaction de comptes-rendus ou procès-verbaux de réunions ou groupes de travail, tenue de tableaux de bord et d'indicateurs et mise à jour du livret d’accueil des stagiaires ;
- Gestion des dossiers administratifs des intervenants (lettres de commande, états de vacations et de frais de déplacement...) ;
- Gestion des dossiers administratifs des stagiaires (dossier de recrutement, dossier pédagogique, suivi des congés et des absences, dossier de titularisation, établissement des conventions de stage) ;
- Gestion des frais de déplacement et des indemnités de stage des stagiaires.</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">Sous l'autorité du chef du service de la formation initiale et en collaboration avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, nombreux contacts avec les intervenants, les services du MAAF ainsi qu'avec les personnels et les stagiaires de l'INFOMA.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs :</td><td>Savoir-faire :</td></tr>
<tr><td>- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel</td><td>- Maîtrise des outils bureautiques ;
- Qualités relationnelles ;
- Rigueur et organisation.</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">Marie-Aude SCHAAN, cheffe du service de la formation initiale – Tél. : 04.72.28.93.18.</td></tr>
</table>

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Avis de recrutement de sept inspecteurs généraux en service extraordinaire (inspection générale des affaires sociales)

NOR : *AFSJ1505746V*

Sept postes d'inspecteur général en service extraordinaire sont à pourvoir au titre de l'article 3 du décret n° 95-860 du 27 juillet 1995 modifié, instituant les fonctions d'inspecteur général en service extraordinaire à l'inspection générale des finances, à l'inspection générale de l'administration et à l'inspection générale des affaires sociales.

Conditions requises

Peuvent faire acte de candidature en qualité d'inspecteur général en service extraordinaire :

1° Les fonctionnaires membres des corps recrutés par la voie de l'Ecole nationale d'administration ou de l'Ecole polytechnique, âgés de cinquante-cinq ans au moins et ayant occupé, pendant six ans au moins, un ou des emplois de chef de service ou de sous-directeur mentionnés dans le décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'Etat ou un emploi d'expert de haut niveau ou de directeur de projet mentionnés dans le décret n° 2008-382 du 21 avril 2008 relatif aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'Etat et de ses établissements publics ;

2° Les fonctionnaires, âgés de cinquante-cinq ans au moins, ayant occupé pendant deux ans au moins l'un des emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement mentionnés dans le décret du 24 juillet 1985 susvisé ;

3° Les officiers, âgés de cinquante-cinq ans au moins, nommés depuis deux ans au moins en qualité d'officier général ;

4° Les fonctionnaires âgés de cinquante-cinq ans au moins et ayant occupé, pendant au moins cinq ans, un des emplois mentionnés aux 1° et 2° de l'article L. 6143-7-2 du code de la santé publique ou un des emplois fonctionnels mentionnés à l'article 1er du décret n° 2005-922 du 2 août 2005 relatif aux conditions de nomination et d'avancement de certains emplois fonctionnels des établissements mentionnés au 1° de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

5° Les fonctionnaires âgés de cinquante-cinq ans au moins ayant occupé pendant deux ans au moins l'emploi de directeur d'agence régionale de l'hospitalisation ou de directeur d'agence régionale de santé ;

6° Les médecins et pharmaciens hospitaliers mentionnés au 1° de l'article L. 6152-1 du code de la santé publique, âgés de cinquante-cinq ans au moins, ayant accompli au moins douze ans de services publics et ayant exercé pendant au moins deux ans des fonctions d'expertise reconnue au niveau national ;

7° Les fonctionnaires âgés de cinquante-cinq ans au moins et ayant occupé, pendant au moins cinq ans, les fonctions de directeurs généraux des services des régions, des départements, des communes de plus de 150 000 habitants ou des établissements publics de coopération intercommunale de plus de 400 000 habitants ;

8° Les administrateurs des assemblées parlementaires âgés de cinquante-cinq ans au moins ;

9° Les professeurs des universités ou les membres d'un corps assimilé ainsi que les directeurs de recherche âgés de cinquante-cinq ans au moins et ayant accompli des fonctions d'expertise reconnue au niveau national ou international.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature, composé par le candidat lui-même, doit impérativement comporter sous peine d'être rejeté, les pièces suivantes :

– une lettre de motivation ;
– un *curriculum vitae* détaillé ;
– un état des services civils accomplis délivré par l'administration d'origine ou un relevé de carrière, à jour à la date de transmission du dossier de candidature ;

– une appréciation sur la manière de servir du candidat émanant de son supérieur hiérarchique ou de toute autre autorité directe.

Transmission du dossier de candidature et date de clôture des inscriptions

Les dossiers de candidature sont adressés, par la voie hiérarchique, au plus tard, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, le cachet de la poste faisant foi, à l'inspection générale des affaires sociales, pôle ressources humaines, 39-43, quai André-Citroën, 75739 Paris Cedex 15, dans les conditions suivantes :

Tout dossier présenté hors délai ne pourra être pris en considération.

Il est demandé aux candidats d'adresser préférentiellement leur dossier de candidature sous forme dématérialisée à l'adresse suivante : IGAS-COMITE-ISE-IGSE@igas.gouv.fr

Procédure de sélection

Les dossiers de candidatures sont examinés par un comité de sélection tel que prévu à l'article 3-1 du décret n° 95-860 du 27 juillet 1995 modifié.

La procédure de sélection comprend une présélection sur dossier et un entretien effectué par les membres du comité de sélection.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

☎ : 01.53.18.14.57
: 01.53.18.95.62
: recrutement.igf@igf.finances.gouv.fr
Nos réf. : IGF/GEST. 2015-77

Paris, le 15 AVR. 2015

Le ministre des finances et des comptes publics,
Le ministre de l'économie, de l'industrie
et du numérique
à

Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les secrétaires d'Etat
(Secrétariats généraux)
(Directions chargées des ressources humaines)

Objet : Ouverture d'un emploi d'inspecteur des finances de 1ère classe au tour extérieur de l'Inspection générale des finances

PJ : - Liste des contacts pour complément d'information sur l'exercice des fonctions d'inspecteur des finances (Annexe 1)

- Origines professionnelles des inspecteurs des finances recrutés par la voie du tour extérieur (Annexe 2)

Un emploi d'inspecteur des finances de 1ère classe est ouvert, par arrêté du 2 avril 2015, au recrutement par la voie du tour extérieur au titre de l'année 2015. À ce titre, l'Inspection générale des Finances (IGF) recherche des profils à fort potentiel d'horizons divers, ouverts à des problématiques variées de l'action publique, ayant témoigné de compétences solides et d'un grand sens de l'engagement dans leurs fonctions antérieures et prêts à s'engager dans une nouvelle étape exigeante de leur vie professionnelle.

En complément de l'avis publié au Journal officiel, la présente circulaire a pour objet d'apporter les précisions sur les principes et les modalités de ce recrutement, qui ont connu en 2009 plusieurs modifications.

I – TEXTES APPLICABLES

– Le décret n° 73-276 du 14 mars 1973 modifié relatif au statut particulier du corps de l'Inspection générale des finances fixe, dans ses articles 9, 10, 11 et 12, les conditions dans lesquelles s'opèrent les recrutements au tour extérieur.

– L'arrêté du 26 octobre 2009 fixe les modalités d'examen de la qualification des candidats, ainsi que les conditions d'établissement de la liste d'aptitude à l'emploi d'inspecteur des finances.

II – CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature au titre de l'année 2015 :

- les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A,

- les agents de l'Etat, titulaires de l'un des diplômes exigés pour se présenter au concours externe d'entrée à l'Ecole nationale d'administration.

Les candidats doivent impérativement :

- être âgés de trente ans au moins au 1er janvier 2015,

- justifier à la même date de dix années de services public, civil et militaire leur ayant permis d'acquérir et d'exercer les compétences nécessaires aux missions de l'Inspection générale des finances.

Sont retenus les services admis à validation ou valables pour la constitution du droit à pension au titre du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Les conditions de candidatures sont donc très ouvertes, au-delà des seules administrations centrales de l'Etat et des services des ministères économiques et financiers.

III – PROCÉDURE

Le dossier de candidature est disponible sur le site internet de l'Inspection générale des finances (www.igf.finances.gouv.fr) en rubrique « L'IGF recrute ». Il peut également être demandé par simple courrier au service de l'Inspection générale des finances.

Le dossier est rempli par le candidat qui le transmet à l'autorité administrative qui l'emploie. Elle complète le dossier, en liaison et avec le visa de l'administration d'origine si elle est différente.

Ce dossier, une fois complet, est adressé, **par l'administration dont relève le candidat,** au service de l'Inspection générale des finances, **au plus tard le 30 juin 2015,** soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi), soit en le déposant au service le 30 juin 2015 **avant 18 heures.** Les dossiers reçus postérieurement ne pourront être retenus. Le service accusera réception des dossiers reçus.

Le **comité de sélection** établit, par ordre de mérite, la liste des candidats qu'il estime aptes à exercer les fonctions d'inspecteur des finances. Pour ce faire, le comité met en œuvre une procédure de recrutement en deux étapes :

1 – présélection sur dossier

Les candidats présélectionnés reçoivent, début septembre 2015, le calendrier des entretiens prévus dans le cadre de la procédure de recrutement ;

2 – trois entretiens pour les candidats présélectionnés, respectivement :

- un premier entretien axé sur le parcours et les motivations du candidat, conduit en binôme par les personnalités qualifiées en matière de gestion des ressources humaines, en entreprise et au service de l'inspection générale des finances ;

- un deuxième entretien comportant des exercices de mise en situation professionnelle et pouvant être immédiatement précédé d'une préparation, conduit en binôme par l'inspecteur général des finances et l'inspecteur des finances désignés par la commission administrative paritaire ;

- un dernier entretien conduit conjointement par le président du comité, le directeur général de l'administration et de la fonction publique ou son représentant et le chef du service de l'inspection générale des finances ou son représentant.

Les entretiens se déroulent en principe en octobre 2015.

La liste définitive des candidats retenus par le comité de sélection est transmise, assortie le cas échéant de ses observations, au ministre chargé de l'économie et au ministre chargé du budget. Les ministres choisissent les candidats dont la nomination est proposée au président de la République. La nomination dans l'emploi d'inspecteur des finances de 1ère classe est prononcée par décret du président de la République. Elle prend effet au 1er janvier 2016.

IV – PRÉSENTATION DU POSTE

Dès la prise de fonction, l'intéressé est intégré aux missions générales de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation en matière administrative, économique et financières, confiées à l'Inspection générale des finances.

Les inspecteurs des finances sont affectés à des missions d'une durée moyenne de deux à quatre mois, dans des secteurs d'activité très diversifiés. Souvent réalisées en équipes resserrées (de trois inspecteurs en moyenne), les missions confiées aux inspecteurs sont, pour environ la moitié d'entre elles, réalisées conjointement avec d'autres corps d'audit et de contrôle. Certaines missions peuvent être également effectuées à la demande d'organisations internationales (FMI, Banque mondiale) ou de collectivités territoriales. Les inspecteurs disposent d'une grande autonomie et d'une large responsabilité dans la conduite de leurs investigations. Ils sont amenés dans l'exercice de leurs missions à rencontrer un grand nombre d'administrations, d'opérateurs et d'entreprises.

Les inspecteurs des finances sont encadrés par un chef de mission expérimenté et travaillent sous la supervision d'un inspecteur général des finances, qui les guide et les appuie dans la réalisation de leur mission. Ils bénéficient, pour la réalisation de leurs travaux, de modules de formation internes ou externes, ainsi que de l'appui des services support du Service et du ministère et, le cas échéant, d'experts.

Les missions incluent quasi-systématiquement la production de livrables (rapport, présentation) transmis aux commanditaires (les ministres et leurs cabinets) après validation de la direction du Service de l'IGF.

V – PROFILS RECHERCHÉS

L'étendue du champ d'intervention de l'IGF et la diversité des problématiques abordées permettent à des profils très variés de s'intégrer facilement et d'apporter des compétences valorisées et utiles au Service. Cette diversité implique pour tous les inspecteurs des capacités d'adaptation, une forte polyvalence et un dynamisme leur permettant de s'adapter rapidement aux environnements les plus divers et à traiter de questions complexes et variées dans une période de temps resserrée.

Aucune connaissance technique sectorielle n'est nécessaire pour postuler.

En revanche, des compétences solides d'expression écrite et orale, de conduite d'entretiens et d'organisation, de maîtrise des outils informatiques ainsi qu'une forte capacité d'analyse, d'inventivité et de synthèse sont indispensables.

En outre, la maîtrise des principes fondamentaux de l'organisation administrative, des finances publiques, de la gestion budgétaire, de l'économie, de la gestion des ressources humaines et de comptabilité publique et privée sont très utiles à la réalisation des missions du Service. Ces compétences seront approfondies progressivement à l'IGF pendant les missions ainsi qu'au travers de sessions de formation professionnelle organisées par le Service.

Les qualités professionnelles particulièrement précieuses à l'IGF sont la capacité d'écoute et de dialogue, la rigueur et la précision de l'analyse, le goût du travail en équipe, la réactivité, la capacité de rédaction et, de façon générale, un intérêt pour les grands enjeux de modernisation de l'Etat et de conduite des politiques publiques.

VI – CONTENU DU DOSSIER

La sélection sur dossier et les entretiens de recrutement doivent pouvoir se fonder sur des informations précises et concrètes. Les membres du comité de sélection ou du Service de l'Inspection générale des finances qui assure son secrétariat, se réservent la faculté de contacter les employeurs actuels ou passés du candidat pour compléter les informations écrites fournies dans le dossier.

Le dossier doit impérativement comprendre :

- un *curriculum vitae*, en format libre, avec indication du nom, des fonctions et des coordonnées du supérieur hiérarchique (direct ou indirect) du candidat pour chaque poste occupé. Ces précisions doivent permettre de le contacter en tant que de besoin. Les diplômes ou titres obtenus par le candidat doivent figurer dans le CV,

- une lettre de motivation, adressée à l'attention de la chef du service de l'Inspection générale des finances, faisant notamment ressortir les principales réussites et difficultés rencontrées au cours du parcours professionnel, l'objectif étant de mettre en évidence les bénéfices tirés de chaque expérience,

- le dossier de candidature délivré par le service de l'Inspection générale des finances, renseigné par le candidat puis par l'administration qui l'emploie, avec ses annexes,

- les comptes-rendus d'entretien d'évaluation, l'historique des réductions d'ancienneté et, s'il y a lieu, les feuilles de notation des trois dernières années.

- le descriptif d'une réussite professionnelle (2 pages dactylographiées maximum) : le candidat décrira précisément une mission qu'il a eu à mener, ses enjeux, le rôle qui lui incombait, la méthode qu'il a choisie pour conduire cette mission, en l'explicitant, le résultat obtenu et ce que le candidat en retire.

Le dossier est délivré sous format électronique par le service de l'Inspection générale des finances. Pour le CV et la lettre de motivation, en revanche, le candidat n'est pas tenu de suivre un format prédéfini. L'ensemble des pièces peut être rempli par voie électronique, puis imprimé pour signature par l'autorité administrative qui emploie le candidat.

Le service de l'Inspection générale des finances (recrutement.igf@igf.finances.gouv.fr) reste à la disposition des candidats pour répondre à toutes leurs questions sur le contenu du dossier et sur le déroulement de la procédure de recrutement.

VII – SITUATION DES CANDIDATS AU SERVICE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

S'ils sont fonctionnaires, les candidats nommés dans l'emploi d'inspecteur des finances de 1ère classe sont détachés au 1er échelon de cette classe (indice brut 801, majoré 658). Dans le cas où ils perçoivent dans leur corps d'origine un traitement supérieur à l'indice afférent au 1er échelon de la 1ère classe, ils bénéficient d'une indemnité compensatrice. S'ils n'ont pas la qualité de fonctionnaire, les intéressés sont recrutés comme fonctionnaires stagiaires au 1er échelon de la 1ère classe du grade d'inspecteur.

A l'issue d'une période de dix-huit mois, les candidats nommés dans l'emploi sont titularisés dans le grade d'inspecteur des finances. Cette titularisation est prononcée par décret du président de la République, après avis de la commission administrative paritaire de l'Inspection générale des finances. Si la titularisation n'est pas prononcée, il est mis fin aux fonctions de l'intéressé. S'il avait la qualité de fonctionnaire, il est réintégré dans son corps d'origine.

J'appelle en outre l'attention sur le fait que la titularisation est subordonnée à l'accomplissement de missions réalisées sous l'autorité du chef du service de l'Inspection générale des finances, à l'exclusion de toute autre activité administrative pendant la période de dix-huit mois précédant la titularisation.

POUR LES MINISTRES ET PAR DELEGATION :
L'inspectrice générale des finances,
Chef du service de l'Inspection générale des finances

Marie-Christine LEPETIT

ANNEXE 1

Liste des contacts pour complément d'information sur l'exercice des fonctions d'inspecteur des finances

Nathanael MASON-SCHULER, inspecteur des finances, chargé de mission auprès de la chef du Service

Tel. : 01 53 18 38 09 Mel. : recrutement.igf@igf.finances.gouv.fr

En complément, vous pouvez également contacter les personnes recrutées par la voie du tour extérieur actuellement présentes au Service.

Prénom, NOM	Corps d'origine	Numéro de téléphone	Adresse mail
Recrutés en 2015			
Carole MAUDET	Inspectrice principale des finances publiques	01 53 18 23 64	carole.maudet@igf.finances.gouv.fr
Céline KERENFLEC'H	Inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	01 53 18 13 77	celine.kerenflech@igf.finances.gouv.fr
Recrutés en 2014			
Jérôme DIAN	Inspecteur principal des finances publiques	01 53 18 38 27	jerome.dian@igf.finances.gouv.fr
David KNECHT	Attaché principal d'administration	01 53 18 11 90	david.knecht@igf.finances.gouv.fr
Recruté en 2013			
Guillaume VANDERHEYDEN	Attaché principal d'administration	01 53 18 71 56	guillaume.vanderheyden@igf.finances.gouv.fr
Recrutée en 2012			
Laure DELTOUR-BECQ	Inspectrice principale des finances publiques	01 53 18 14 38	laure.deltour-becq@igf.finances.gouv.fr

ANNEXE 2

Origines professionnelles des personnes recrutées par la voie du tour extérieur ces dernières années

Année	Ministère/direction/service
2015	- Ministère de l'économie et des finances / direction générale des finances publiques - Ministère de l'économie et des finances / direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
2014	- Ministère de l'économie et des finances / direction générale des finances publiques - Ministère de l'économie et des finances / direction du budget
2013	- Ministère de l'économie et des finances / direction générale du Trésor
2012	- Ministère de l'économie et des finances / direction générale des finances publiques
2011	- Ministère de la justice / direction de l'administration pénitentiaire - Ministère de l'économie et des finances / direction générale du Trésor - Ministère de l'économie et des finances / direction générale des finances publiques

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Office National des Forêts
Délégation Territoriale Lorraine

Chef(fe) du service financier

N°du poste : 14173
Catégorie : ICPEF, IPEF, IDAE confirmés, AAHC, AAP confirmés
Cotation (si catégorie A): poste A3

Poste susceptible d'être vacant
Localisation : NANCY (54)

Présentation de l'environnement professionnel	La Délégation Territoriale de Lorraine assure la gestion de 590 000 ha de forêts publiques, 58% communales et 42% domaniales. L'Office est un opérateur majeur à l'échelle du territoire régional et de l'ensemble de la filière. Il est aussi un partenaire très attendu auprès de nombreux acteurs institutionnels, économiques et associatifs. La région Lorraine est boisée à plus de 37% de sa superficie. La forêt demeure un élément fondamental du patrimoine lorrain. La quasi-totalité de ces forêts ont, de par la qualité du sol et du climat, une vocation de production de bois d'œuvre. En délégation territoriale lorraine, le service financier regroupe toutes les fonctions support mutualisées pour le compte de la DT, des 7 ATE, de l'ATX et de l'agence Etudes, dans les domaines suivants qui constituent son périmètre de responsabilité et qu'il pilote : - La contractualisation et le contrôle de gestion ; - L'approvisionnement et la comptabilité ordonnateur ; - Les achats ; - La gestion du parc immobilier ; - L'appui à la gestion foncière ; - La gestion des concessions ; - Le conseil juridique et l'instruction des dossiers juridiques ; - La gestion territoriale des moyens dont les grands parcs (véhicules, matériels, téléphonie, bureautique, …). La fonction de RQT lui est également rattachée. Le service est organisé en 4 pôles (financier, immobilier et foncier, juridique et concessions, moyens généraux). Il se compose en 42 postes organisés, dont certains localisés sur d'autres sites que Nancy. Il comprend 6 cadres A, 30 personnels administratifs et techniques de catégorie B et 6 personnels administratifs de catégorie C. Les chiffres clefs: - CA de la DT = 80M€ dont 27M€ de charges externes, - 21000 commandes et pièces de facturation, - 900 sites bâtis, - 4700 concessions, - plus de 1000 véhicules et matériels de chantier, près de 600 abonnements téléphoniques, 1200 téléphones mobiles, …
Objectifs du poste	Appui direct du DT pour le pilotage du CAD et des activités du service. Coordination et priorisation des activités des pôles du service. Management et optimisation des services rendus et mutualisés pour le compte de la DT, des ATE(7), de l'ATX et de l'agence études. Liaison étroite avec l'agence comptable lorraine.
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	Les principales missions du chef du service financier sont : - Le pilotage macro des activités, et l'appui au DT pour la négociation, initiale et lors des dialogues de gestion, des contrats, ainsi que le suivi macro budgétaire ; - Le management des différents pôles du service en recherchant l'efficacité et la performance des services rendus ; en évaluant et organisant les modes opératoires pour les rendre accessibles et adaptés aux utilisateurs ; - Le management des équipes et des personnels multi-sites pour atteindre les objectifs dans le cadre des actions précisées sur les feuilles de route de chaque pôle et dans le respect des schémas d'organisation et d'effectifs prescrits ; - L'animation du réseau des chefs des services généraux en agence ; - La prise en charge de certains dossiers importants en propre ; - L'ordonnancement et le suivi des dépenses. Le chef du service financier prend part au CODIR territorial, au comité exécutif de la DT, au réseau des responsables financiers nationaux et territoriaux. Il co-anime le réseau des chefs des services généraux des agences. Il est le correspondant privilégié des directeurs et chefs de service, dont l'ACS, pour les questions relatives à son périmètre d'action. Il anime la réunion de son service.
Champ relationnel du poste	Le champ relationnel est essentiellement interne, mais également avec des fournisseurs.

Savoir-faire :	**Savoir-être :**
- Capacité d'analyse et de synthèse ; - Capacité à la réflexion prospective ; - Capacité à animer des réunions ; - Capacité de décision ; - Capacité à la gestion d'un projet.	- Aptitude au management ; - Sens de l'écoute et du dialogue ; - Maîtrise de soi ; - Sens de l'organisation ; - Rigueur et goût des chiffres.

Personnes à contacter	- Jean-Marc GERNIGON, Délégué Territorial – Tél. : 03.83.17.74.01/06.16.42.65.29 mail : jean-marc.gernigon@onf.fr Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer au délégué territorial ou assimilé mentionné dans la fiche de poste, avec copie à Virginie Veau (virginie.veau@onf.fr). La date limite de candidature est fixée au lundi 18 mai 2015.

Office national des forêts
Délégation territoriale de Lorraine

Chef(fe) du service des ressources humaines

<table>
<tr><td colspan="3">N°du poste : 13704
Catégorie A : ICPEF, IDAE confirmé, AAHC, AAP</td></tr>
<tr><td>Cotation : A3</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td colspan="3">Situation du poste : vacant au 1er juin 2015
Localisation du poste : NANCY</td></tr>
<tr><td>Présentation de l'environnement professionnel</td><td colspan="2">La Délégation territoriale de Lorraine (DT) contribue à l'élaboration des différentes stratégies nationales et les décline à son niveau. Elle coordonne, appuie, suit et évalue l'ensemble des activités conduites par les agences et les services spécialisés de son ressort. Elle coordonne la représentation de l'ONF et ses relations institutionnelles à l'échelle de la DT. DT qui correspond à la région administrative où la forêt publique représente les 2/3 de la forêt totale. L'ONF Lorraine gère 223 000 ha de forêts domaniales et 272 000 ha de forêts communales. L'ONF est fortement sollicité par les représentants des services de l'Etat (préfet de région, de département) et des collectivités territoriales (conseil régional, conseil général,...) sur les questions forestières, filière bois, chasse. Les enjeux sont très forts et sensibles.
Le service des Ressources Humaines gère l'ensemble des personnels en poste dans cette région, soit * 850 personnels de droit public et * 450 personnels de droit privé. Il suit leur carrière, de leur embauche jusqu'au départ, la paye et toute la gestion administrative. Il a en charge le suivi des effectifs et de la masse salariale. Il organise le dialogue social avec les IRP : CHSCT et CTE pour les personnels de droit privé - CTSCT et CTT pour les personnels de droit public. 3 pôles dans cette direction : * gestion des fonctionnaires - * gestion des ouvriers forestiers et formation professionnelle - * santé sécurité au travail. 2 sites administratifs principaux : Nancy et Metz. Les conseillers SST sont situés dans chaque département.</td></tr>
<tr><td>Objectifs du poste</td><td colspan="2">Déploiement de la politique RH de l'ONF.
Appui au DT, au CODIR, aux managers.
Gestion des cas particuliers en lien avec les AS, les médecins du travail.
Animation de l'équipe RH de la DT.</td></tr>
<tr><td>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter</td><td colspan="2">En direct pour le pôle personnels fonctionnaire : paye, suivi des carrières de 850 personnes de droit public, répartis sur 4 départements, 7 agences territoriales, les services fonctionnels de l'agence travaux et de la DT.
En lien avec le chef de pôle SST : mis en œuvre de la SST dans les 2 secteurs (2 CHS et divers groupes de travail issus de ces 2 instances).
En lien avec le chef du pôle gestion des OF et formation : prépare, suit anime les IRP,
Suit prépare et anime les négociations territoriales (NAO, déploiement des accords nationaux).
Appui et soutien au DT, des membres du CODIR.
Gestion des situations individuelles en lien avec les managers, les AS, les médecins de prévention ou de travail.
Préparation, tenue et suivi des IRP (CTE, CHSCT, CCT, CTSHCT).</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">Appui et soutien au DT, des membres du CODIR.
Participe au CODIR, au réseau RH-T.
Anime le réseau des SG des agences.
Participe à de nombreux groupes de travail nationaux et régionaux.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs :</td><td>Savoir-faire :</td></tr>
<tr><td>- Qualités relationnelles et disponibilité ;
- Sens de l'écoute ;
<u>Formation et expérience</u> :
- Bonne connaissance des ressources humaines.</td><td>- Bonne capacité de dialogue et négociation, capacité à convaincre ;
- Grandes capacités d'organisation.</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">Jean-Marc GERNIGON, Délégué territorial de l'ONF Lorraine - Tél. : 06.16.42.65.29
jean-marc.gernigon@onf.fr
Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer au délégué territorial ou assimilé mentionné dans la fiche de poste, avec copie à Virginie Veau (virginie.veau@onf.fr).
La date limite de candidature est fixée au lundi 18 mai 2015.</td></tr>
</table>

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Office National des Forêts
Direction territoriale Centre Ouest Auvergne limousin

Responsable commercial territorial (F/H)

N°du poste : 16210
Catégorie A : ICPEF, IPEF confirmé, IDAE confirmé, AAHC, AAP confirmé

Cotation : A3

Situation du poste : susceptible vacant
Localisation du poste : Boigny-sur-Bionne (45760)

Présentation de l'environnement professionnel

La Délégation territoriale (DT) contribue à l'élaboration des différentes stratégies nationales et les décline à son niveau. Elle coordonne, appuie, suit et évalue l'ensemble des activités conduites par les agences et les services spécialisés de son ressort. Elle coordonne la représentation de l'ONF et ses relations institutionnelles à l'échelle de la DT.
La Délégation s'étend sur 6 régions administratives et 26 départements. Elle contribue fortement aux recettes du domaine au niveau national (25%). Elle est organisée en 7 agences territoriales et une agence études et travaux. Elle gère une surface de près de 400.000 ha
La DT est répartie en 3 entités forestières : le bassin ligérien (chênaie atlantique d'une qualité de production exceptionnelle), le domaine littoral (200kms de littoral dunaire) et les forêts de montagne (plus de 2400 UG).

Objectifs du poste

Le responsable commercial territorial est placé sous l'autorité du Délégué territorial. Il dirige la mission commerciale bois et services. A ce titre :

- Il décline, à l'échelle de la DT, la politique de commercialisation des bois définie nationalement et assure la coordination de sa mise en œuvre. Il veille, en particulier, au développement des contrats de bois façonnés. Il pilote les contrats supra-agences en en assurant la négociation et la mise en oeuvre.
- Il porte les actions commerciales spécialisées concernant les réponses aux appels d'offre, notamment les grands comptes, ainsi que la prospection et la relation « clients » pour les clients autres que les communes forestières. Il pilote la politique marketing territoriale, en lien avec la DCBS.
- Il s'assure, en lien avec l'adjoint au délégué territorial en charge des questions forestières, de l'atteinte des objectifs territoriaux en matière de travaux et services pour les communes forestières.
- Il veille à développer les synergies et complémentarités au sein de sa mission afin d'en renforcer l'efficacité commerciale

Le responsable commercial territorial est membre du CODIR DT et du collectif des responsables commerciaux territoriaux animé par la DCBS. Egalement, le RCT COAL est chef de produit "bois" au niveau national. Il anime cette mission qui crée de l'information sur le produit bois (interne et externe), il participe à l'élaboration nationale et territoriale de la commercialisation, il analyse les écarts et propose des axes d'amélioration et il pilote les contrats d'approvisionnement grands comptes.

Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter

Sous l'autorité du Délégué territorial et en liaison avec la direction commerciale bois et services nationale, le responsable commercial territorial définit la politique commerciale bois sur le territoire et les actions commerciales.
Le responsable commercial territorial pilote la commercialisation des bois en DT COAL, soit 1,5 M m3 pour un chiffre d'affaires annuel de 52/54 M € en FD et 12/13 M € en AFS. En matière de bois façonnés, le volume est en développement et s'élève en volume 2014 à 300.000 m3 .

Sur les actions commerciales :
- Le responsable commercial anime et coordonne les commerciaux territoriaux avec comme objectif un chiffre d'affaires de 1,3 M € concernant les clients patrimoniaux (3CP) et de 5,3 M € pour le autres clients (3 CL) ;
- Il porte les relations grands comptes en liaison avec la direction générale ;
- Il anime les actions liées aux appels d'offre et la veille locale.

Champ d'intervention du poste

Champ d'intervention : toute la DT soit les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Auvergne et Limousin.
Ce vaste territoire génère pour le RCT de nombreux déplacements représentant annuellement près 40.000 kms.

Compétences liées au poste

SAVOIRS	SAVOIR-FAIRE
- Qualités relationnelles et disponibilité. - Sens de l'écoute. - Esprit de synthèse et sens de la décision. Formation et expérience : - Très bonne connaissance de l'organisation de la filière bois, de l'Établissement ONF et du processus "commercialiser les bois". - Bonne connaissance des procédures de ventes. - Bonnes connaissances commerciales.	- Compétences affirmées en animation et managem d'équipe. - Bonne capacité de dialogue et de négociation, capa à convaincre. - Grandes capacités d'organisation indispensables - Capacité à gérer les relations commerciales.

Personnes à contacter

M. Yves DUCOS, Délégué territorial COAL
Tél. 02.38.65.47.01 ou 06.09.90.33.54.:– Mail : yves.ducos@onf.fr
Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer au délégué territorial ou assimilé mentionné dans la fiche de poste, avec copie à Virginie VEAU : virginie.veau .

La date limite de candidature est fixée au lundi 18 mai 2015.

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Office National des Forêts
Coordination Corse DOM
Direction Régionale de Corse AJACCIO
La Piétrina ; avenue de la Grande Armée
20000 AJACCIO

Directeur(rice) régional(e)

<table>
<tr><td colspan="3">N°du poste : 8229
Catégorie A : ICPEF, IPEF confirmé, IDAE confirmé, AAHC, AAP confirmé</td></tr>
<tr><td colspan="3">Cotation : A4bis</td></tr>
<tr><td colspan="3">Situation du poste : susceptible d'être vacant au 1er septembre 2015
Localisation du poste : AJACCIO</td></tr>
<tr><td>Présentation de l'environnement professionnel</td><td colspan="2">Contexte d'exercice du poste :
La direction régionale gère en Corse 151 000 ha de forêts publiques sur deux départements. 129 forêts communales dont 21 indivises ; 33 forêts Territoriales issues du transfert des anciennes forêts domaniales à la collectivité territoriale en 2002 ; 1 forêt départementale.
Effectifs : 89 fonctionnaires et 38 personnels de droit privé dont 30 OF et 4 Conducteurs de travaux.
La structure de l'organisation de la DR a été arrêtée par la DG en septembre 2014. Elle comprend 4 services et une UP travaux et 7 UT.</td></tr>
<tr><td>Objectifs du poste</td><td colspan="2">La région Corse fait partie des régions où le processus de décentralisation est le plus avancé. La direction régionale de l'ONF doit donc tenir compte de ces multiples transferts de compétence et adapter son positionnement en fonction de cette réalité.
La gestion des forêts territoriales fait l'objet d'une délégation de service public au profit de l'ONF.
La filière bois est sinistrée en Corse, sans réel marché, de ce fait l'ONF est également contraint d'adapter son fonctionnement à cette réalité.

Les problématique DFCI et environnementales prennent une place significative en Corse.</td></tr>
<tr><td>Description des missions à exercer ou des taches à exécuter</td><td colspan="2">- Manage une direction Définit, négocie les objectifs et moyens de sa direction : centrale ou territoriale. Décline une stratégie nationale. Élabore des directives. Conçoit et déploit les outils de suivi de l'activité. Définit les compétences nécessaires à l'atteinte des objectifs nationaux ou territoriaux. Manage ses collaborateurs directs. Valide les besoins en formation ;
- Met en oeuvre l'organisation de référence définie par NDS ou instruction ;
- Représente l'Établissement auprès des interlocuteurs institutionnels et gère les relations avec ces interlocuteurs : collectivité Territoriale, départements, préfectures et services de l'État ;
- Anime le dialogue social Anime le dialogue social sur son périmètre d'intervention ;
- Anime les revues de processus managériaux et qualité. Propose des actions correctives ou d'amélioration.</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">En externe : préfectures et sous-préfectures, services de l'État, Collectivité Territoriale et ses offices et agences, départements, communes forestières, professionnels de la filière bois,
En interne tous les chefs de services et Unités territoriales.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs :</td><td>Savoir-faire :</td></tr>
<tr><td>- Bonne connaissances dans le domaine de la gestion forestière et l'économie du bois,
- Bonnes connaissances en droit administratif, droit forestier et de l'Environnement, Code du Travail,
- Connaissance des procédures ONF souhaitées.</td><td>- Compétences managériales
- Sens de l'organisation.
- Capacité de négociation,
- Sens politique,
- Capacité d'écoute et de proposition.
- Capacité de travail.</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">- Louis OLIVIER - Tél. : 06.18.01.76.09
Courriel : louis.olivier@onf.fr
- Geneviève REY - genevieve.rey@onf.fr
Les candidatures (CV +lettre de motivation) sont à envoyer au délégué territorial ou assimilé mentionné dans la fiche de poste, avec copie à Virginie Veau (Courriel virginie.veau@onf.fr).
La date limite de candidature est fixée au lundi 18 mai 2015.</td></tr>
</table>

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Office National des Forêts
Délégation territoriale Méditerranée

Directeur(rice) de l'agence de Lozère

N° du poste : 8530
Catégorie A : ICPEF, IPEF confirmé, IDAE confirmé, AAHC, AAP confirmé

Cotation : A3

Situation du poste : susceptible d'être vacant au 1er août 2015
Localisation du poste : MENDE

Présentation de l'environnement professionnel	Agence départementale assurant la gestion de 57 300 ha, dont 32 700 ha de forêts domaniales et 24 600 ha de forêts des collectivités (nombreuses forêts sectionales). Contextes géographiques, stationnels et de montagnes variés. Taux d'aménagement : 100 % en forêts domaniales et 75 % en forêts des collectivités. 185 000 m3/an de bois mobilisés. 1,1 M€/an de travaux domaniaux. Contexte de hausse du niveau des activités patrimoniales. Sylviculture de production avec enjeux environnementaux en zone du parc national des Cévennes ; réserves biologiques ; projet Aigoual forêt d'exception avec l'agence 30-34. 500 K€ de chiffre d'affaires conventionnelles : chantiers d'insertion, partenariat ONF-PNC, mesures compensatoires. Activités DFCI (défense des forêts contre l'incendie). Forêts domaniales d'origine RTM (restauration des terrains en montagne). L'agence est organisée en 4 unités territoriales, 1 service bois-aménagement, 1 service forêt, 1 service fonctionnel. Elle dispose de 52 postes (cible 2015). Elle emploie 12 personnes en insertion. Nombreuses relations avec les partenaires extérieurs.	
Objectifs du poste	Décliner et mettre en oeuvre la stratégie de la DT sur le territoire de l'agence. Préparer et négocier le contrat de gestion et les feuilles de route. Porter l'activité des autres structures ONF sur le territoire : agence travaux (dont atelier bois des Cévennes), agence études, pôle DFCI. Représenter l'établissement, concerter, négocier. Communiquer en interne et en externe.	
Description des missions à exercer ou des taches à exécuter	Assurer le management des personnels, notamment du Comité de Direction. Négocier le contrat et les feuilles de route. Arbitrer les objectifs et les moyens. Organiser et suivre l'activité. Ajuster la stratégie.	
Champ relationnel du poste	Préfecture, DDT, Conseil général, Adcofor, élus propriétaires, filière bois, parc national, FDC... En particulier : - Rôle de l'ONF comme approvisionneur majoritaire de la filière bois locale, secteur important de l'économie du département ; - Diagnostic des boisements sectionaux non soumis (15 000 à 20 000 ha concernés), au vu des possibilités d'appliquer le régime forestier. Mission confiée par la Préfecture et la DDT à l'ONF, en relation avec l'association des maires, la chambre d'agriculture, l'Adcofor.	
Compétences liées au poste	**Savoirs :**	**Savoir-faire :**
	- Savoir manager et piloter une organisation sous ses différents aspects. - Savoir susciter l'adhésion et la motivation. - Représenter l'établissement et dialoguer avec les partenaires. - Connaître la gestion forestière.	- Sens de l'écoute, du dialogue et de la négociation ; - Animation d'équipe ; - Qualités relationnelles ; - Disponibilité.
Personnes à contacter	M. Jacques Mirault - Tél. : 04.42.17.57.01 courriel : jacques.mirault@onf.fr Les candidatures (CV +lettre de motivation) sont à envoyer au délégué territorial ou assimilé mentionné dans la fiche de poste, avec copie à Virginie Veau (virginie.veau@onf.fr). La date limite de candidature est fixée au lundi 18 mai 2015.	

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Office National des Forêts
Délégation Territoriale Centre Ouest Auvergne Limousin

Directeur(rice) d'Agence Poitou-Charentes

N°du poste 6913 **Catégorie : ICPEF, IPEF confirmé, IDAE confirmé, AAHC, AAP confirmé**		
Cotation (si catégorie A): poste A3		
Poste susceptible d'être vacant au 1er juillet 2015 **Localisation Poitiers (86)**		
Présentation de l'environnement professionnel	L'Agence régionale de Poitou-Charentes s'étend sur les 4 départements picto-charentais. Depuis le 01/01/2015, elle est composée de 3 unités territoriales, d'un secrétariat général, et d'un service forêt intégrant un pôle aménagement. Le service bois est mutualisé avec l'agence Centre Val de Loire, le service études et le pôle littoral sont mutualisés avec les agences Bretagne et Pays de la Loire. Elle gère 36.700 ha de forêts dont 32.300 ha de forêts domaniales. Le volume bois mobilisé annuellement est de 90.000 m3 dont 85.000 en FD. Le CA conventionnel CL+CP s'élève à 590 k€. Il est souligné une activité importante en termes d'accueil du public et de protection générale des milieux (CA/an :1 million d'euros).	
Objectifs du poste	Management de l'agence. Organisation et gestion des interfaces. Représentation de l'ONF auprès des collectivités.	
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	Missions de management et de management technique. Il s'agit d'un management pour les personnels très dispersés sur les 4 départements du territoire de l'agence. Dans le cadre du nouveau schéma directeur d'organisation pour 2015-2016, tant le nombre de postes organisés (+5) que les missions évoluent : pour le service études et pour le pôle littoral, mutualisation entre les 3 agences maritimes (Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes) avec un pilotage par le DA de Nantes, pour le pôle aménagement, mutualisation entre l'agence Pays de la Loire et l'agence Poitou-Charentes avec un pilotage par Poitiers. Enfin, pour le service bois, mutualisation avec l'agence de Centre Val de Loire avec un pilotage par Boigny.	
Champ relationnel du poste	Le Directeur d'agence est : - Le représentant de l'ONF auprès de l'Etat ; - Le représentant de l'ONF auprès du Conseil Régional et des 4 Conseils Généraux ; - Le représentant de l'ONF auprès de l'inter profession ; - Le représentant de l'ONF auprès des collectivités propriétaires de forêts. Nombreux déplacements à prévoir.	
Compétences liées au poste	**Savoirs :**	**Savoir-faire :**
	- Sens de la négociation ; - Sens de l'écoute et du dialogue ; - Aptitude au management.	- Capacité d'analyse et de synthèse ; - Capacité de décision ; - Capacité à gérer urgences et priorités ; - Capacité à gérer une équipe ; - Capacité à animer les réunions ; - Capacité à gérer relations humaines et institutionnelles et les relations clients.
Personnes à contacter	- M. DUCOS Yves, Délégué Territorial – Tél. : 02.38.65.47.01/06.09.90.33.54 mail :yves.ducos@onf.fr Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer au délégué territorial ou assimilé mentionné dans la fiche de poste, avec copie à Virginie Veau (virginie.veau@onf.fr). La date limite de candidature est fixée au lundi 18 mai 2015.	

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Office National des Forêts
Agence Vosges Ouest - La Colombière - rue André Vitu
88000 EPINAL

Directeur(rice) d'agence

<table>
<tr><td colspan="3">N°du poste : 9491
Catégorie A : ICPEF, IPEF confirmé, IDAE confirmé, AAHC, AAP confirmé</td></tr>
<tr><td colspan="2">Cotation : A4</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="3">Situation du poste : susceptible d'être vacant
Localisation du poste : EPINAL</td></tr>
<tr><td>Présentation de l'environnement professionnel</td><td colspan="2">L'Agence Territoriale Vosges Ouest contribue à l'élaboration des différentes stratégies nationales et les décline à son niveau. Elle coordonne, appuie, suit et évalue l'ensemble des activités conduites par les unités territoriales (UT) et les services spécialisés de son ressort. Elle coordonne la représentation de l'ONF et ses relations institutionnelles à l'échelle de l'Agence.
Services fonctionnels (sur 2 sites -Epinal et Neufchâteau) : Forêt, Bois, Travaux-Développement, Services Généraux, SIG départemental (activité pour les 2 agences vosgiennes) et 8 UT.
L'Agence gère 17 000 ha de forêts domaniales (12 forêts) et 76 000 ha de forêts communales (380 communes) :
- Volume annuel martelé en moyenne (FC + FD) : 400 000 à 450 000 m³.
- Volume commercialisé et délivré en 2014 (FC + FD) : près de 400 000 m³ (recettes des ventes FC + FD = 15,5 millions d'€).
- Mise en œuvre de travaux en FC : CA 2014 de 2,3 millions d'€ (OET + ATDO + MO + Expertise).
- Mise en œuvre de travaux en FD en 2014 : 1,9 millions d'€.
- Surface annuelle à aménager d'ici 2016 en FC : 9 000 ha.
<u>Enjeux majeurs</u> :
- Aménagement des forêts communales pour atteindre un objectif de 95 % en 2016 ;
- Maintien et développement des relations avec les collectivités propriétaires des forêts : mise en œuvre des aménagements (réalisation des travaux proposés et des coupes de l'EA) ;
- Développement de la production de bois façonnés (150 000 m³ en 2014) et des contrats d'approvisionnement (70 % du volume façonnés en 2014). Développement en particulier en FC. Importance de la commercialisation sous forme de contrats d'approvisionnement du fait de la présence de scieries locales (12 scieries de feuillus -principalement hêtre- ou résineux sur l'agence) ;
- Part importante du bois de chauffage aux particuliers en FC (cessions et affouages) : en 2014, 140 000 m3 ;
- Développement des actions pour maintenir ou retrouver l'équilibre forêt-gibier.
<u>Relations avec les partenaires</u> :
- Relations fréquentes et régulières avec les élus de l'Association des Communes Forestières des Vosges (COFOR) ;
- Importantes relations avec la Fédération Départementale des Chasseurs ;
- Relations régulières avec les élus du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal (239 communes) : participation active aux actions du Pôle d'Excellence Rurale "valorisation du hêtre" ;
- Travail soutenu avec les services de la préfecture, du CG 88, des partenaires de la filière bois pour développer la mobilisation des bois en FC et la vente des bois sous forme de contrats d'approvisionnements.
Le DA Vosges-Ouest assure le rôle de Délégué départemental (département à 2 agences). De ce fait il coordone les actions de l'ONF vis à vis des partenaires départementaux : préfet, président du Conseil Général, Fédération Départementale des Chasseurs, association des maires des Vosges, association des communes forestières vosgiennes, etc...</td></tr>
<tr><td>Objectifs du poste</td><td colspan="2">Le Directeur d'Agence est placé sous l'autorité du Délégué territorial.
Il est chargé de l'atteinte des objectifs fixés au contrat de gestion passé entre la délégation territoriale et l'agence : récoltes de bois, recettes du domaine, aménagements forestiers, développement de l'activité conventionnelle.</td></tr>
<tr><td>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter

Champ relationnel du poste :</td><td colspan="2">Le directeur d'agence est chargé de :
- Promouvoir les intérêts de l'ONF et de ses partenaires au sein d'instances de concertation institutionnelles ou administratives ;
- L'organisation et du suivi de l'activité au sein de l'agence, en particulier négociation des contrats d'action avec les unités opérationnelles placées sous son autorité ;
- De définir les compétences nécessaires à l'atteinte des objectifs de son agence ;
- De rendre compte de l'état d'avancement et des résultats obtenus ;
- Du management de l'ensemble du CODIR ;
- De décliner la stratégie définie par le délégué territorial en politique, orientations, actions, objectifs commerciaux ou de production.

<u>Champ d'intervention</u> : L'ensemble de l'Agence (partie plaine du département des Vosges)
Relations avec les organisations et partenaires professionnels, avec la presse et les
Acteurs locaux institutionnels et techniques</td></tr>
<tr><td>Compétences liées au poste</td><td>Savoirs :</td><td>Savoir-faire :</td></tr>
<tr><td></td><td>- Qualités relationnelles et disponibilité ;
- Sens de l'écoute ;
- Esprit de synthèse et sens de la décision.
<u>Formation et expérience</u> :
- Très bonne connaissance de l'Établissement ONF ;
- Bonne connaissance technique en sylviculture et gestion des écosystèmes forestiers.</td><td>- Compétences affirmées en animation et management d'équipe ;
- Bonne capacité de dialogue et de négociation, capacité convaincre ;
- Grandes capacités d'organisation indispensable.</td></tr>
<tr><td>PERSONNES A CONTACTER</td><td colspan="2">Jean-Marc GERNIGON - Délégué territorial de Lorraine - Tél. : 06.16.42.65.29
jean-marc.gernigon@onf.fr
Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer au délégué territorial ou assimilé mentionné dans la fiche de poste, avec copie à Virginie Veau (virginie.veau@onf.fr).
La date limite de candidature est fixée au lundi 18 mai 2015.</td></tr>
</table>

Parc national du Mercantour

Responsable de la cellule système d'information (SI)

Poste à temps plein de catégorie A, ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux contractuels. Il est basé à Nice sous l'autorité du Directeur du Parc national du Mercantour et est à pourvoir à compter du 1er octobre 2015.

La date de clôture des candidatures est fixée au 22 mai 2015.

1. Cadre général du poste :

Le Parc national du Mercantour est géré par un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous tutelle du ministère chargé de l'environnement.

Son budget annuel est de l'ordre de 6,5 millions d'euros en fonctionnement et investissement (subventions du Ministère chargé de l'environnement). L'équipe de direction est composée d'un directeur, d'un directeur adjoint, d'une déléguée du Directeur à Digne, de trois chefs de services transversaux (service Connaissance et gestion du patrimoine, service Sensibilisation et valorisation du territoire, Secrétariat Général), du chef de la cellule Système d'information et de cinq chefs de services territoriaux (Vésubie, Roya/Bevera, Tinée, Haut Var, Ubaye/Verdon).

L'établissement compte 81 agents permanents répartis entre le siège (45%) et le territoire du Parc (55%).

Le poste ouvert est rattaché à la cellule Système d'information (SI) constituée d'un informaticien, d'un gestionnaire des bases de donnée et du responsable (poste à pourvoir).

La cellule SI est chargée de mettre en place les moyens techniques et de développer les outils adéquats en vue de récolter, stocker, traiter et restituer l'ensemble des informations nécessaires et utiles au bon fonctionnement de l'établissement.

Elle prend en charge l'acquisition du matériel informatique (postes classiques, serveurs, logiciels), s'assure du bon fonctionnement du réseau (VPN) et des serveurs (virtualisation), valide la sécurité globale du système (pare-feu, antivirus, supervision réseau) et se charge de la maintenance et du support utilisateur. Les données traitées concernent aussi bien les données administratives que les données naturalistes pointues.

2. Missions

En tant que responsable de la cellule, l'agent prend en charge l'ensemble des missions suivantes avec une implication directe dans la réalisation de certaines d'entre elles, en concertation avec l'informaticien, le gestionnaire de bases de données et les autres services de l'établissement.

Animation et coordination de la cellule (20%) :

- Assure la gestion administrative et financière de la cellule (programme de coopération, appels à projets, élaboration du budget …) ;
- Rédige les cahiers des charges et assurer la gestion de projets (suivi des marchés, saisie des bons de commande, réception des facturations) ;
- Gère le planning, entretien professionnel, suivi de la formation des agents de la cellule sur lesquels il a autorité ;

Organisation et structuration du système d'information du Parc (20%) :

- Assure l'adaptation du système d'information à la stratégie de l'établissement y compris via le développement d'applications internes (ex. outil de suivi d'activité) ;
- Évalue la faisabilité technique, garantit la cohérence le fonctionnement des applications développées (serveur, réseau, sécurité, données) en relation étroite avec l'informaticien et le gestionnaire de données ;
- Assure la cohérence et l'évolution du système d'information (choix stratégiques) en lien

notamment avec l'établissement Parcs nationaux de France et les autres parcs nationaux ;

- Suit la flotte de téléphonie mobile (Bouygues Telecom) ;
- Assure une veille technologique dans le domaine des systèmes d'information.

Coordination, suivi technique et veille technologique dans le domaine des SIG (60%)

Recueil :

- Analyse et modélise par service les besoins en information géographique et apporte une réponse technique satisfaisante ;
- Réalise l'acquisition de données cartographiques auprès des prestataires et partenaires ;
- Assure une veille technologique et méthodologique : suivi des nouveaux référentiels, choix des outils et des méthodes ;
- Prend en charge la gestion du volet nomade (recueil de données sur le terrain) ;
- Participe aux réseaux locaux et nationaux de gestionnaires de l'information géographique (CRIGE PACA - réseau PNF-PNx), active les partenariats d'échanges de données (rédaction, validation et suivi des conventions), met en place et suit les projets inter-structures (ONF – Région – CBN...) ;
- Collabore avec le Parc Naturel Alpi Marittime en vue de la mise en place d'une base de données SIG unique.

Stockage - administration :

- Administre la base de données du PNM (intégration de données, extraction, validation, sauvegarde) ;
- Assure la structuration et l'évolution du SIG ;
- Développe les architectures de données et les applications « métiers » répondant aux besoins des utilisateurs.

Restitution :

- Participe à la réalisation des analyses spatiales et thématiques des données ;
- Participe à l'élaboration de la cartographie d'aide à la décision, à la gestion et à l'évaluation des actions du Parc (aide à la prospection, porter à connaissance, cartographie d'occupation du sol, volet cartographique du dossier UNESCO…) ;

Description :

- Alimente en continu l'outil de métadonnées et s'assure du respect par l'établissement de la norme INSPIRE. ;

Formation :

- Assure la formation interne au logiciel QGIS ;
- Assure la formation des nouveaux agents aux applications développées avec la technologie Aigle ;

3. Compétences requises :

SI et SIG :

- Conception et structuration d'un système d'information ;
- Modélisation et conception de bases de données relationnelles à composante spatiale ;
- Développement d'outils de cartographie dynamique sur le web ;
- Connaissance des référentiels de données et des normes de catalogage ;
- Droits des données et conventions d'échanges ;

Cartographie :

- Exploitation thématique et statistique des données ;
- Maîtrise de la topologie des objets ;
- Connaissance et respect de la sémiologie graphique.

Système et informatique :

- Windows 7, distributions Linux (Debian), Androïd ;
- Procédure de virtualisation ;
- Connaissance des normes et protocoles réseau ;

4. Connaissances techniques :

- SGDB : maîtrise de PostgreSQL/PostGIS et PgAdmin indispensables ainsi que du langage SQL**,**
- WEBSIG : excellente connaissance de l'outil Aigle générateur et de Aigle mobile ;
- Formats de données (standards rasters GeoTIFF, ECW, … et vecteurs Shapefiles, GPX, GeoJSON, KML/KMZ,...), des procédures d'échange et des normes OGC (WMS, WFS, TMS,...) ;
- SIG : maîtrise de Quantum GIS 2.8. et d'ArcGIS (version 9.3) ;
- ETL : connaissance de FME, ;
- Modélisation : connaissance de PG_modeller ;
- GPS : maîtrise de l'outil. Expérience souhaitée dans les outils de saisie embarquée ;
- WEB : connaissances des langages HTML5, CSS, PHP et des principaux CMS ;
- PAO : maîtrise d'Adobe Illustrator ;
- Compétences environnementales et en géographie appréciées ;

5. Savoir-faire :

- Management ;
- Conduite de projets et travail en équipe ;
- Rigueur et méthode ;
- Pédagogie, capacité d'écoute ;
- Résistance aux stress ;

6. Modalités de recrutement

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître la compétence et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés. Elle devra également préciser la date de disponibilité du candidat ainsi que son statut (fonctionnaire / non fonctionnaire).

Les dossiers de candidature seront adressés par voie postale avant le 22 mai 2015. Les candidats présélectionnés sur dossiers seront conviés à présenter leur candidature devant un jury de recrutement durant la dernière semaine de mai.

Les candidatures sont à adresser à :

M. Le Directeur du Parc national du Mercantour
23 rue d'Italie
BP 1316 06006 Nice Cedex 1

Pour tous renseignements complémentaires, les personnes à contacter sont :

M. Laurent SCHEYER, directeur-adjoint
Tel : 04 93 16 78 81
e-mail : laurent.scheyer@mercantour-parcnational.fr

M. Pierre SCHIES, secrétaire général
Tel : 04 93 16 50 82
e-mail : pierre.schies@mercantour-parcnational.fr